

# FICHE DE DONNÉES DE SECURITÉ

Date de préparation 24-nov.-2010

Date de révision 26-mars-2024

Numéro de révision 5

#### 1. Identification

Nom du produit Sodium percarbonate, 13-14% active oxygen

Cat No. : A16045

No. CAS 15630-89-4

Synonymes Sodium carbonate hydrogen peroxide

**Utilisation recommandée** Produits chimiques de laboratoire.

**Utilisations contre-indiquées** Aliments, médicaments, pesticides ou produits biocides.

#### Données du fournisseur de la fiche de sécurité

#### Company

#### Importateur / Distributeur

Fisher Scientific 112 Colonnade Road, Ottawa, ON K2E 7L6, Canada

Tel: 1-800-234-7437

#### Numéro d'appel d'urgence

For information **US** call: 001-800-227-6701 / **Europe** call: +32 14 57 52 11 Emergency Number **US**:001-201-796-7100 / **Europe**: +32 14 57 52 99 **CHEMTREC** Tel. No. **US**:001-800-424-9300 / **Europe**:001-703-527-3887

#### 2. Identification des dangers

#### Classification

Classification WHMIS 2015 Classé comme dangereux en vertu du Règlement sur les produits dangereux (DORS /

2015-17)

Solides comburantsCatégorie 3Toxicité orale aiguëCatégorie 4Corrosion cutanée/irritation cutanéeCatégorie 2Lésions oculaires graves/irritation oculaireCatégorie 1

## Éléments d'étiquetage

#### Mot indicateur

Danger

#### Mentions de danger

Peut aggraver un incendie; comburant

Nocif en cas d'ingestion

Provoque une irritation cutanée Provoque des lésions oculaires graves



#### Conseils de prudence

#### Prévention

Tenir loin de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et autres sources d'inflammation. Défense de fumer

Tenir/stocker à l'écart des vêtements/ matières combustibles

Prendre toutes précautions pour éviter de mélanger avec des matières combustibles

Se laver le visage, les mains et toute surface de peau exposée soigneusement après manipulation

Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit

Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage

#### Intervention

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver abondamment à l'eau et au savon

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer

Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/ médecin

Rincer la bouche

Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation

En cas d'incendie: Utiliser du sable sec, du produit chimique en poudre ou une mousse anti-alcool pour l'extinction

#### Élimination

Éliminer le contenu/récipient dans une usine d'élimination des déchets approuvée

# 3: Composition/informations sur les composants

| Composant                         | No. CAS    | % en poids |
|-----------------------------------|------------|------------|
| Sodium percarbonate               | 15630-89-4 | >90        |
| Carbonate de sodium               | 497-19-8   | 1-10       |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1344-09-8  | <2         |

#### 4. Premiers soins

Conseils généraux Si les symptômes persistent, appeler un médecin.

Contact avec les yeux Rincer immédiatement avec une grande quantité d'eau, y compris sous les paupières,

pendant au moins quinze minutes. Obtenir des soins médicaux.

Contact avec la peau Laver immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes. Si l'irritation de

la peau persiste, appeler un médecin.

Inhalation Déplacer à l'air frais. Si la victime ne respire pas, administrer la respiration artificielle.

Obtenir des soins médicaux si des symptômes apparaissent.

Ingestion Nettoyer la bouche avec de l'eau et boire ensuite beaucoup d'eau. Obtenir des soins

médicaux si des symptômes apparaissent.

Symptômes et effets les plus

importants

Aucun raisonnablement prévisible. Cause de graves lésions oculaires.

Notes au médecin

Traiter en fonction des symptômes

# 5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Agents extincteurs appropriés Eau pulvérisée. Dioxyde de carbone (CO2). Produit chimique. Chemical foam.

Moyens d'extinction inappropriés Aucun renseignement disponible

Point d'éclair

Méthode 
Aucun renseignement disponible

Aucun renseignement disponible

Non applicable

Température d'auto-inflammation

Limites d'explosivité

Supérieures
Inférieure
Aucune donnée disponible
Aucune donnée disponible
Comburant
Comburant

Sensibilité aux chocs

Sensibilité aux décharges électrostatiques

Aucun renseignement disponible Aucun renseignement disponible

#### Dangers spécifiques du produit

Oxydant : risque d'incendie en cas de contact avec une substance combustible/organique. Peut enflammer des produits combustibles (bois, papier, huile, vêtement, etc.).

#### Produits de combustion dangereux

Aucun connu.

#### Équipement de protection et précautions pour les pompiers

Comme avec tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome à demande de pression, MSHA/NIOSH (homologué ou équivalent) et une tenue de protection complète.

NFPA

| Santé | Inflammabilité | Instabilité | Dangers physiques |
|-------|----------------|-------------|-------------------|
| 2     | 0              | 0           | OX                |

# 6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions personnelles S'assurer une ventilation adéquate. Utiliser l'équipement de protection individuelle requis.

Éviter la formation de poussière.

**Précautions environnementales** Ne pas déverser dans des eaux de surface ou un système d'égouts sanitaires.

Méthodes de confinement et de nettoyage

Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination. Garder dans des contenants fermés appropriés pour élimination. Absorber avec une matière absorbante inerte. Balayer et transférer à la pelle dans des contenants appropriés pour élimination.

## 7. Manutention et stockage

Manutention Porter de l'équipement de protection individuelle/du visage. S'assurer une ventilation

adéquate. Éviter tout contact avec les yeux, la peau ou les vêtements. Eviter l'ingestion et l'inhalation. Éviter la formation de poussière. Tenir à l'écart des vêtements et d'autres

matières combustibles.

**Entreposage.** Tenir à l'écart de la chaleur, des étincelles et des flammes. Ne pas entreposer près de

matières combustibles. Conserver sous azote. Conserver les récipients bien fermés dans un endroit sec et bien ventilé. Matières incompatibles. Acides. Bases. Eau. Métaux finement pulvérisés. Matières organiques. Agent réducteur. Métaux finement pulvérisés.

Agents réducteurs forts. Matière combustible.

# 8. Contrôle de l'exposition / protection individuelle

#### Directives relatives à l'exposition

Ce produit ne contient aucunes substances dangereuses avec des limites d'exposition occupationnelles établies par les responsables de la réglementation spécifique à la région.

#### Mesures techniques

Vérifier que la ventilation est adéquate, en particulier dans des zones confinées. S'assurer que des douches oculaires et des douches de sécurité sont situées à proximité de l'emplacement des postes de travail.

Dès que possible, mettre en place des mesures de contrôle technique comme l'isolement ou le confinement du procédé, l'introduction de modifications du procédé ou de l'équipement pour minimiser les rejets ou les contacts, et l'utilisation de systèmes de ventilation correctement conçus pour maîtriser les matières dangereuses à la source

#### Équipement de protection individuelle

Protection des yeux
Protection des mains

Lunettes de sécurité
Gants de protection

| Г | Matériau des gants | Le temps de passage         | Épaisseur des gants | Commentaires à gants    |
|---|--------------------|-----------------------------|---------------------|-------------------------|
|   | Caoutchouc naturel | Voir les recommandations du | -                   | Protection contre les   |
|   | Caoutchouc nitrile | fabricant                   |                     | éclaboussures seulement |
|   | Néoprène           |                             |                     |                         |
|   | PVC                |                             |                     |                         |

Inspecter les gants avant de l'utiliser

Veuillez observer les instructions concernant la perméabilité et le temps de pénétration qui sont fournies par le fournisseur de gants.

(Consulter le fabricant / fournisseur pour des informations)

S'assurer que les gants sont appropriés pour la tâche

compatibilité chimique, dextérité, conditions opérationnelles, Susceptibilité utilisateur, par exemple effets de sensibilisation Prendre également en considération les conditions locales spécifiques dans lesquelles le produit est utilisé, telles qu Enlever les gants avec soin en évitant la contamination cutanée

#### Protection respiratoire

Lorsque les travailleurs sont exposés à des concentrations qui excèdent la limite d'exposition, ils doivent utiliser des appareils respiratoires approuvés appropriés. Observer la norme 29CFR 1010.134 de l'OSHA relative aux respirateurs. Si nécessaire, toujours porter un respirateur approuvé par NIOSH.

Pour protéger le porteur, l'équipement de protection respiratoire doit être correctement ajusté, utilisé et entretenu

Type de filtre recommandé: Filtre à particules conforme à la norme EN 143

Lorsque PRE est utilisé un test d'adéquation du masque doit être effectuée

#### Contrôles d'exposition liés à la protection de l'environnement

Empêcher le produit de pénétrer dans les drains. Le produit ne doit pas contaminer les eaux souterraines.

## Mesures d'hygiène

Manipuler conformément aux bonnes pratiques de sécurité et d'hygiène industrielle. Conserver à l'écart des aliments et boissons, y compris ceux pour animaux. Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant le produit. Retirer et laver les vêtements et les gants contaminés, y compris l'intérieur, avant de les réutiliser. Se laver les mains avant les pauses et après le travail.

# 9. Propriétés physiques et chimiques

État physiquePoudre SolideAspectBlancOdeurInodore

Seuil de perception de l'odeur Aucun renseignement disponible Point/intervalle de fusion Aucune donnée disponible Aucune donnée disponible

Point/intervalle d'ébullition Aucun renseignement disponible

Point d'éclair Aucun renseignement disponible

Taux d'évaporation Non applicable

Inflammabilité (solide, gaz)

Aucun renseignement disponible

Limites d'inflammabilité ou d'explosion
Supérieures
Aucune donnée disponible

Inférieure

Pression de vapeur

Densité de vapeur

Aucune donnée disponible
Aucun renseignement disponible
Non applicable

Densité de vapeurNon applicableDensitéAucun renseignement disponible

Solubilité Soluble dans l'eau

Coefficient de partage octanol: eauAucune donnée disponibleTempérature d'auto-inflammationNon applicable

Température de décomposition Aucun renseignement disponible

Viscosité Non applicable

Formule moléculaire Na2 C O3 . 1.5 H2 O2

Masse moléculaire 157.01

## 10. Stabilité et réactivité

Danger de réaction Oui

Stabilité Sensible à l'humidité. Stable. Oxydant : risque d'incendie en cas de contact avec une

substance combustible/organique.

Conditions à éviter Excès de chaleur. Produits incompatibles. Exposition à de l'air humide ou à de l'eau.

Matière combustible.

Matières incompatibles Acides, Bases, Eau, Métaux finement pulvérisés, Matières organiques, Agent réducteur,

Métaux finement pulvérisés, Agents réducteurs forts, Matière combustible

Produits de décomposition

dangereux

Aucun dans des conditions normales d'utilisation

**Polymérisation dangereuse** Une polymérisation dangereuse ne se produira pas.

**Réactions dangereuses** Aucun dans des conditions normales de traitement.

#### 11. Données toxicologiques

Toxicité aiguë

#### Renseignements sur le produit Renseignements sur les

composants

| Composant                         | DL50 orale              | DL50 épidermique           | LC50 Inhalation   |  |
|-----------------------------------|-------------------------|----------------------------|-------------------|--|
| Sodium percarbonate               | LD50 = 1034 mg/kg (Rat) | LD50 > 2000 mg/kg (Rabbit) | Non inscrit(e)    |  |
|                                   |                         |                            |                   |  |
| Carbonate de sodium               | 2800 mg/kg (Rat)        | > 2000 mg/kg (rabbit)      | 2.3 mg/l 2h (Rat) |  |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1153 mg/kg (Rat)        | Non inscrit(e)             | Non inscrit(e)    |  |
| ,                                 | 1960 mg/kg ( Rat )      | , ,                        | ` ,               |  |

**Toxicologically Synergistic** 

Aucun renseignement disponible

**Products** 

Effets retardés et immédiats et effets chroniques d'une exposition de courte et de longue durée

 Irritation
 Aucun renseignement disponible

 Sensibilisation
 Aucun renseignement disponible

Cancérogénicité Le tableau ci-dessous indique si chaque agence a inscrit un ingrédient comme un

cancérogène.

| Composant                         | No. CAS    | CIRC           | NTP            | ACGIH          | OSHA           | Mexique        |
|-----------------------------------|------------|----------------|----------------|----------------|----------------|----------------|
| Sodium percarbonate               | 15630-89-4 | Non inscrit(e) |
| Carbonate de sodium               | 497-19-8   | Non inscrit(e) |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1344-09-8  | Non inscrit(e) |

Effets mutagènes Aucun renseignement disponible

**Effets sur la reproduction** Aucun renseignement disponible.

Effets sur le développement Aucun renseignement disponible.

**Tératogénicité** Aucun renseignement disponible.

STOT - exposition unique Aucun connu STOT - exposition répétée Aucun connu

Danger par aspiration Aucun renseignement disponible

Symptômes / effets, aigus et différés

Aucun renseignement disponible

Renseignements sur les perturbateurs endocriniens

Aucun renseignement disponible

Autres effets nocifs Les propriétés toxicologiques n'ont pas été entièrement étudiées.

# 12. Données écologiques

#### Écotoxicité

Contient une substance:. Le produit contient les substances suivantes qui sont dangereuses pour l'environnement. Toxique pour les organismes aquatiques.

| Composant                         | Algue d'eau douce | Poisson d'eau douce   | Microtox | Daphnia magna                            |
|-----------------------------------|-------------------|---|----------|--|
| Sodium percarbonate               | Non inscrit(e)    | nscrit(e) LC50: = 70.7 mg/L, 96h Nor static (Pimephales promelas)                     |          | EC50: = 4.9 mg/L, 48h<br>(Daphnia pulex) |
| Carbonate de sodium               | Non inscrit(e)    | Lepomis macrochirus: LC50:<br>300 mg/L/96h<br>Gambusia affinis: LC50: 740<br>mg/L/96h |          | EC50: = 265 mg/L, 48h<br>(Daphnia magna) |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | Non inscrit(e)    |   |          | Non inscrit(e)                           |

Persistance et dégradabilité Soluble dans l'eau Une persistance est peu probable d'après les informations fournies.

**Bioaccumulation** Aucun renseignement disponible.

Mobilité Mobilité probable dans l'environnement en raison de sa solubilité dans l'eau.

#### 13. Données sur l'élimination

Méthodes d'élimination

Les entités générant des déchets chimiques doivent vérifier si la substance chimique rejetée est classée comme déchet dangereux. Les entités générant des déchets doivent également consulter les réglementations locales, régionales et nationales sur les déchets dangereux pour garantir une classification totale et précise.

# 14. Informations relatives au transport

DOT

No ONU UN3378

Nom officiel d'expédition SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE

Classe de danger 5.1 Groupe d'emballage III

\_ TMD

No ONU UN3378

Nom officiel d'expédition SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE

Classe de danger 5.1 Groupe d'emballage III

<u>IATA</u>

No ONU UN3378

Nom officiel d'expédition SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE

Classe de danger 5.1 Groupe d'emballage III

IMDG/IMO

No ONU UN3378

Nom officiel d'expédition SODIUM CARBONATE PEROXYHYDRATE

Classe de danger 5.1 Groupe d'emballage III

# 15. Informations sur la règlementation

#### Inventaires internationaux

| Composant                         | No. CAS    | DSL | NDSL | TSCA | TSCA Inventory<br>notification -<br>Active-Inactive | EINECS    | ELINCS | NLP |
|-----------------------------------|------------|-----|------|------|---|-----------|--------|-----|
| Sodium percarbonate               | 15630-89-4 | X   | -    | X    | ACTIVE  | 239-707-6 | -      | -   |
| Carbonate de sodium               | 497-19-8   | X   | -    | Х    | ACTIVE  | 207-838-8 | -      | 1   |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1344-09-8  | X   | -    | X    | ACTIVE  | 215-687-4 | _      | -   |

| Composant                         | No. CAS    | IECSC | KECL      | ENCS | ISHL | TCSI | AICS | NZIoC | PICCS |
|-----------------------------------|------------|-------|-----------|------|------|------|------|-------|-------|
| Sodium percarbonate               | 15630-89-4 | X     | KE-05-057 | X    | X    | X    | X    | Х     | Х     |
|                                   |            |       | 2         |      |      |      |      |       |       |
| Carbonate de sodium               | 497-19-8   | Х     | KE-31380  | Х    | Х    | X    | X    | Х     | Х     |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1344-09-8  | Х     | KE-31002  | X    | Х    | X    | Х    | Х     | Х     |

## Légende:

X - Inscrit '-' - Not Listed

KECL - NIER number or KE number (http://ncis.nier.go.kr/en/main.do)

LIS/LES - liste intérieure des substances/liste extérieure des substances pour le Canada

TSCA - États-Unis - Section 8 (b) de l'inventaire TSCA (loi réglementant les substances toxiques)

EINECS/ELINCS - Inventaire européen des substances chimiques commercialisées existantes /Liste européenne des substances chimiques modifiées

IECSC - Chinese Inventory of Existing Chemical Substances

KECL - Liste des substances chimiques existantes et évaluées de la Corée

ENCS - Liste japonaise des substances chimiques existantes et nouvelles

AICS - Inventaire australien des substances chimiques (Australian Inventory of Chemical Substances)

PICCS - Inventaire des produits et substances chimiques des Philippines

#### Canada

FDS conforme aux dispositions de la norme canadienne - Partie 4, annexes 1 et 2 du Règlement sur les produits dangereux (RSD) et conforme aux exigences du Règlement sur les produits dangereux (alinéa 13 (1) a) de la Loi sur les produits dangereux (HPA)).

### Autres réglementations internationales

#### Autorisation/Restrictions selon EU REACH

| Composant | REACH (1907/2006) - Annexe XIV - | REACH (1907/2006) - Annexe XVII - | Règlement REACH (CE           |
|-----------|----------------------------------|-----------------------------------|-------------------------------|
| -         | substances soumises à            | Restrictions applicables à        | 1907/2006) article 59 - Liste |
|           | autorisation                     | certaines substances dangereuses  | candidate des substances      |

|                     |   |   | extrêmement préoccupantes<br>(SVHC) |
|---------------------|---|---|-------------------------------------|
| Carbonate de sodium | - | Use restricted. See item 75. (see link for restriction details) | -                                   |

#### **Liens REACH**

https://echa.europa.eu/substances-restricted-under-reach

# Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

| Composant                         | No. CAS    | OECD HPV   | Des polluants<br>organiques<br>persistants | Potentiel de<br>destruction de<br>l'ozone | Restriction des<br>substances<br>dangereuses (RoHS) |
|-----------------------------------|------------|------------|--|---|---|
| Sodium percarbonate               | 15630-89-4 | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |
| Carbonate de sodium               | 497-19-8   | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1344-09-8  | Inscrit(e) | Non applicable                             | Non applicable                            | Non applicable                                      |

| Composant                         | No. CAS    | La directive Seveso III (2012/18/EU) - Quantités de qualification pour la notification des accidents majeurs | Directive Seveso III (2012/18/CE) - Quantités de qualification pour Exigences relatives aux rapports de sécurité | Rotterdam<br>Convention (PIC) | Basel Convention<br>(Hazardous Waste) |
|-----------------------------------|------------|--|--|-------------------------------|---------------------------------------|
| Sodium percarbonate               | 15630-89-4 | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |
| Carbonate de sodium               | 497-19-8   | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |
| Sodium silicate (mol ratio > 3.2) | 1344-09-8  | Non applicable   | Non applicable   | Non applicable                | Non applicable                        |

| - 4 | ,        | Λ ι     |        | 4.4    |
|-----|----------|---------|--------|--------|
|     | <b>6</b> | Alitras | inform | ations |

Préparée par Département sécurité du produit.

Email: chem.techinfo@thermofisher.com

www.thermofisher.com

Date de préparation24-nov.-2010Date de révision26-mars-2024Date d'impression26-mars-2024

**Sommaire** Nouveau fournisseur de services d'intervention téléphonique d'urgence.

#### Avis de non-responsabilité

À notre connaissance et selon nos renseignements et notre opinion à la date de publication de cette fiche signalétique, les renseignements fournis dans cette dernière sont exacts. Les renseignements donnés sont conçus uniquement comme un guide pour la manipulation, l'utilisation, le traitement, l'entreposage, le transport, l'élimination et le rejet sécuritaires du produit et ne doivent pas être considérés comme une garantie ou une norme de qualité. Les renseignements sont liés uniquement au produit particulier indiqué et peuvent ne pas être valides pour un tel produit utilisé en association avec toute autre substance ou dans tout autre procédé, sauf si indiqué dans le texte

# Fin de la fiche de données de sécurité